

Image not found or type unknown



# CONDITIONS D'ACCEPTATION DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE

Par **ANAI22**, le **08/09/2011** à **21:10**

Bonjour,

Est-ce que l'aide juridictionnelle est acceptée par l'avocat lors d'une convocation devant le Délégué du Procureur de la République en vue d'une procédure de composition pénale ?

Et si non, quels sont les honoraires d'avocat à payer ?